

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 20 février 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

La conseillère Denise P. Bergeron Le conseiller Daniel Poudrier

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2017-52TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le(s) point(s) suivant(s) :

- 5.2 Accueil de réfugiés;
- 5.3 Nomination d'un maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption des procès-verbaux des 6 et 16 février 2017
ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 16 février 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

2017

EN CONSÉQUENCE,

2017-53TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 16 février 2017 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission
Adoption des permanente du Conseil des 6 et 13 février 2017;

procès-
verbaux des 6
et 13 février
2017 de la
Commission
permanente

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

2017-54TM

QUE les procès-verbaux des 6 et 13 février 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a été désignée comme ville hôtesse pour la
Appui au Club tenue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018;

de Golf et
Curling de
Thetford
Mines

ATTENDU les exigences des fédérations sportives pour la tenue des compétitions;

ATTENDU la présentation de compétitions de golf au Club de Golf et de Curling de Thetford Mines;

2017-55TM

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de mise aux normes du vert du trou n° 12;

ATTENDU l'autorisation de principe accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet de réaménagement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet d'amélioration du terrain de golf dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la direction du Club de Golf et de Curling de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Accueil de
réfugiés

2017-56TM

ATTENDU l'importance pour la Ville de Thetford Mines de favoriser l'essor de son économie et son enrichissement social et culturel;

ATTENDU la volonté du gouvernement du Canada d'accueillir de nouveaux réfugiés au cours des prochaines années;

ATTENDU l'expertise développée par Intégration communautaire des immigrants et la reconnaissance de l'organisme par la MRC des Appalaches en tant que structure d'accueil des immigrants et des réfugiés;

ATTENDU QUE l'organisme est partenaire du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion depuis plusieurs années en vertu, notamment, du programme *Mobilisation-Diversité*;

ATTENDU QUE les procédures gouvernementales pour l'accueil et l'intégration de réfugiés sont bien connues de l'organisme;

ATTENDU les liens de collaboration étroits de l'organisme avec les différentes institutions du milieu et les nombreuses ressources développées au fil des ans;

ATTENDU le nombre croissant d'étudiants internationaux et la présence de 58 nationalités sur le territoire de la MRC;

ATTENDU la capacité de la région à offrir des services d'accueil et d'intégration de qualité et un milieu de vie sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adresse une demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion afin d'être désignée à titre de ville de destination des personnes réfugiées prises en charge par l'État;

QUE cette désignation permette à la Ville de Thetford Mines d'accueillir une vingtaine de familles annuellement afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté de la MRC des Appalaches au parrainage collectif;

QUE la Ville demande au ministère de reconnaître l'organisme Intégration communautaire des immigrants comme structure d'accueil dans la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-
Nomination
d'un maire
suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

2017-57TM

QUE le conseillère Hélène Martin soit nommé au poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Appalaches, pour une durée d'environ quatre (4) mois et ce, à compter du 20 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de
procès-
verbaux de
correction

La greffière informe les membres du Conseil qu'elle a procédé à la correction de deux actes du Conseil.

Les procès-verbaux de correction des textes des règlements numéros 603 et 605 sont déposés.

6.2-
Rapport de la
greffière sur la
demande de
dérogation
mineure

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 740, 13^e Avenue.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour
la propriété
située au 740,
13e Avenue

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-001 concernant un immeuble situé au 740, 13^e Avenue a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 97 mètres carrés la superficie des bâtiments complémentaires lorsque prescrite à 84 mètres carrés;

2017-58TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-001 relativement au lot numéro 4 383 908 du cadastre du Québec a été acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Achat
regroupé
d'assurance
pour OBNL

2017-59TM

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines soit autorisée à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE les organismes suivants soient reconnus aux fins de l'appel d'offres public :

OSBL-0103072	Corporation de développement de la communauté d'Expression anglaise de Mégantic	906, rue Mooney Ouest
OBNL-001036	Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac inc.	250, boul. Caouette Ouest
OSBL-0102655	Yukigassen Québec	1010, rue Gauthier
OSBL-0102673	Carnaval de Thetford	478, rue Lafond

OBNL-002317	Club de l'Âge d'or de Pontbriand	674, rue Martineau
OBNL-002319	Comité d'action régionale pour une jeunesse persévérante, active et en santé	1151, rue St-Louis
OSBL-0100486	Club de photographie des Collines	466, rue Goudreau
OBNL-000801	Club de Ski de fond de l'or blanc	144, rue Notre-Dame Ouest
OSBL-0100320	Fête de la pêche Thetford Mines (secteur Black Lake)	4269, rue St-Denis
OSBL-0101888	Studio Théâtre Paul Hébert	800, rue St-Alphonse Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Acquisition de
fleurs
annuelles

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition de fleurs annuelles pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

2017-60TM

Soumissionnaire	Fleurs annuelles	Demi-jardinières	Paniers de broche
Vivaco Groupe Coopératif	6 541,48 \$ / lot	54,95 \$ / unité	38,46 \$ / unité

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Vivaco Groupe Coopératif**, la fourniture de fleurs annuelles, selon les prix unitaires déposée, pour un montant estimé à 10 552,78 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Acquisition
d'un véhicule
utilitaire 4
roues motrices
de série
production à
usage policier

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4 roues motrices de série de production à usage policier;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant
Succès Ford inc.	39 950 \$
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	45 465 \$
Thetford Chrysler	46 345 \$

2017-61TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Succès Ford inc.** la fourniture d'un véhicule utilitaire 4 roues motrices neuf de série de production à usage policier (PPV) Ford Explorer, modèle Interceptor Police de l'année 2017, au prix de 39 950 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Location d'un
balai
mécanique de
rue

2017-62TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture d'un balai de rue mécanique avec opérateur pour la saison 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant
Germain Daigle Excavation enr.	30 590,00 \$
A.M.B. Entreprises (9298-1901 Québec inc.)	30 768,60 \$
Transports Maggy Beaudet inc.	39 900,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Germain Daigle Excavation enr.** le contrat de location d'un balai de rue mécanique pour le volet de nettoyage printanier au tarif horaire de 80,50 \$, taxes en sus;

QU'en cas de besoin et de façon secondaire, la Ville de Thetford Mines confie à **Germain Daigle Excavation enr.** les travaux de nettoyage par un balai de rue mécanique pour le volet des travaux occasionnels, au tarif horaire de 80,50 \$, taxes en sus;

QUE la dépense annuelle estimée à 30 590 \$ pour ces services soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du
contrat de
services
professionnels
en assurances
collectives

2017-63TM

ATTENDU l'offre de service de la firme Optimum Actuares et Conseillers inc. pour le programme d'assurances collectives de la Ville de Thetford Mines pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'assurances collectives;

ATTENDU le partage des coûts d'assurances collectives employeur/employé dans la proportion de 50 % / 50 %;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte les services professionnels en assurances collectives d'Optimum Actuares et Conseillers inc. pour les années 2017, 2018 et 2019 inclusivement, suivant les honoraires identifiés à ladite offre de services soit :

Volet A - Services professionnels et soutien au comité d'assurances et aux administrateurs du régime - jusqu'à concurrence maximum de 3 000 \$ par année et indexé annuellement au taux de 2,5 %;

Volet B - jusqu'à concurrence d'un maximum de 9 100 \$ par année indexé annuellement au taux de 2,5 %, taxes en sus;

Volet C - jusqu'à concurrence d'un maximum de 12 700 \$ en regard de l'appel d'offres;

QUE le coût de ces services soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Acte
hypothécaire
pour garantir
le
cautionnement
de la Ville
(projet
CHMK)

ATTENDU QUE le Musée minéralogique et minier de Thetford (ci-après le Musée) est l'emphytéote du lot numéro 5 290 773 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le Musée a contracté un prêt le 5 novembre 2012 au montant de 6 644 586 \$ à la Caisse Desjardins de la région de Thetford afin de réaliser la première phase du projet de Centre historique de la mine King;

ATTENDU QUE la Ville a cautionné le prêt le 22 janvier 2013 pour le montant de 6 644 586 \$;

2017-64TM

ATTENDU QUE la Ville a avantage à prévoir une sûreté étant donné l'ampleur de son engagement financier;

ATTENDU QUE l'hypothèque grèverait les lots numéros 4 723 901, 4 723 902 et 5 290 773 du cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'hypothèque consentie par le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines afin de garantir le paiement de ses obligations, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Marie-Klaude Paquet, notaire, et transmis en date du 8 février 2017;

QUE les honoraires, frais de publication et des copies soient payés par le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Approbation
du budget
amendé de
l'OMH de
Thetford
Mines pour
l'année 2016

ATTENDU le dépôt du budget amendé par l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines pour l'année 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

2017-65TM

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte le budget amendé de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines pour l'année 2016 prévoyant une contribution de la Ville de Thetford Mines de 74 247 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Approbation
du budget de
l'OMH de
Thetford
Mines pour
2017

2017-66TM

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'approuver le budget annuel de l'Office municipal d'habitation (l'OMH);

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le budget 2017 de l'Office d'Habitation de Thetford Mines, qui prévoit une contribution de 78 196 \$ de la Ville de Thetford Mines, soit accepté;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Demande CA
et engagement
- Réfection du
mur de la
rivière
Bécancour

2017-67TM

ATTENDU le projet de réfection du mur de la rivière Bécancour prévu pour 2017;

ATTENDU l'obligation de la Ville de demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour pouvoir réaliser ce projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le responsable du Volet génie et environnement,

à déposer, pour et au nom de la Ville, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, pour le projet de réfection du mur de la rivière Bécancour et confirme son engagement à soumettre à ce même Ministère, lorsque les travaux autorisés seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Demande
d'aide
financière -
Fonds des
petites
collectivités -
Étangs aérés
du secteur
Pontbriand

2017-68TM

ATTENDU le projet prévu concernant l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés du secteur Pontbriand;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines mandate le responsable du Volet génie et environnement à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés du secteur Pontbriand auprès du Fonds des petites collectivités et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Autorisation
de
stationnement
de nuit

2017-69TM

ATTENDU QU'en vertu du Règlement n° 612 le Conseil peut autoriser le stationnement de nuit dans les stationnements publics à l'occasion d'événements spéciaux;

ATTENDU la tenue du Carnaval de Thetford sur le site du Centre historique de la mine King;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le stationnement de nuit soit autorisé dans les stationnements municipaux du centre-ville, soit les stationnements de la rue Bennett, de la rue Mailhot, de la rue Gangeau et de la rue King, et ce, du 24 au 26 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de
Adoption du règlement numéro 613 et renoncent à sa lecture publique;

Règlement n°
613 (2016-
123-Z)

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du
Conseil tenue le 23 janvier 2017;

2017-70TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 613 intitulé **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'ajouter la classe d'usages Service communautaire local dans les zones numéros 2541C et 2542C** soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
second projet
de règlement
(2017-125-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2632C à même la zone 2613C (le projet n° 2017-125-Z), soit adopté sans changement.

2017-71TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
projet de
règlement de
concordance
pour amender
le Règlement
de zonage
(2017-126-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer la zone 3517R, au sud du chemin du Mont-Granit, soit adopté et que le numéro 2017-126-Z y soit attribué;

2017-72TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le vendredi 17 mars 2017 à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
projet de
règlement
2017-62-PU

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2017-73TM

QUE le projet de règlement pour amender le règlement sur le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but de créer une aire d'affectation rurale de services sur le chemin du Mont-Granit soit adopté et que le numéro 2017-62-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le 17 mars 2017, à 9 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Avis de
motion (projet
2017-125-Z)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement intitulé **Règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2632C à même la zone 2613C**, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2017-125-Z;

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-
Avis de
motion (projet
2017-126-Z)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement intitulé **Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer la zone 3517R, au sud du chemin du Mont-Granit**, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2017-126-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-
Avis de
motion (projet
2017-62-PU)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement intitulé **Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation rurale de services sur le chemin du Mont-Granit**, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2017-62-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Une période de questions a été tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h44.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj